

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, É. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, M. SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :

N. MONZON	procuration à	P. DOUWES
J. BUISINE CORLOBÉ		É. GRILLON
C. MOYNEZ		M. FERNANDEZ
C. TIPHINEAUD		G. BORRELLY
J. QUEIJO		V. MOREAU
M. LEGOFF		P. ROUYER
S. SABLITCH		T. BAYRAK
V. BAYOUT		C. CONTAMIN

Absents excusés : C. QUÉRO, M. ALOUI.

Secrétaire de séance : Évaléna BIANAY-BALCOT est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 22 septembre 2022 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 24 septembre 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de supprimer le poste d'Adjoint au Maire laissé vacant à la suite de la démission de Madame Laurence ANQUETIN, deuxième Adjointe au Maire ; **FIXE** à six le nombre d'Adjoints au Maire et suivant le nouveau tableau, prennent rang dans l'ordre du tableau en remontant d'un rang, les adjoints en place, comme suit :

Tableau des adjoints au 13 octobre 2022	
1	Jean-Bernard PAUL
2	Patrick ROUYER
3	Christelle QUÉRO
4	Laurent FORICHON
5	Catherine BEUDIN
6	Pieter DOUWES

DÉCIDE de procéder à l'installation d'une nouvelle Conseillère municipale, Madame Sandrine QUINTYN, afin de maintenir à 26 le nombre d'élus de la liste « Ablon Renouveau 2020 ».

2-FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ATTRIBUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints au maire comme suit :

- Le Maire : 55 % de l'indice brut de terminal de de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 2^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DÉCIDE qu'une indemnité d'un montant correspondant à 9 % de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique est allouée à chaque conseiller municipal détenant une délégation de fonction octroyée par le Maire ; **DÉCIDE** qu'une indemnité d'un montant correspondant à 18 % de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique est allouée à cinq Adjoints au Maire et 15 % de l'indice brut terminal à un Adjoint au Maire à compter de novembre 2022 ; **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au compte 6531 « Indemnités des Maires, des adjoints au maire et des conseillers municipaux » du Budget Primitif ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

3-DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : COMMISSION SERVICES À LA POPULATION

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ le représentant du Conseil municipal de la liste « Ablon nouveau » en remplacement de Mme Laurence ANQUETIN dans la commission municipale « Services à la population » composée comme suit :

	Membres
Commission Services à la population	Mme Catherine BEUDIN, Vice-présidente Patrick ROUYER, Jocelyne BUISINE, Martine GRIMONT GRAFT, Sophie SABLITCH, Matthieu ALOUI, Sandra JUGAL, Tayfun BAYRAK, Sandrine QUYNTIN , Mélissa SEMADENI, Cyrille CONTAMIN

RAPPELLE que le Maire étant membre de droit, il préside les commissions permanentes ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

4-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DES MARCHÉS PUBLICS (C.A.O.)

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ le représentant du Conseil municipal de la liste « Ablon nouveau » en remplacement de Mme Laurence ANQUETIN dans la commission d'Appels d'Offres des Marchés Publics (C.A.O.), composée comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Liste « Ablon Renouveau 2020 »	Laurent FORICHON Jean-Bernard PAUL Patrick QUÉRO Ghislain BORRELLY	Patrick ROUYER Pieter DOUWES Martine LE GOFF PIETERAERENTS Catherine BEUDIN
Liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine »	Cyrille CONTAMIN	Vincent BAYOUT

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

5-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.)

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ le représentant du Conseil municipal de la liste « Ablon nouveau » en remplacement de Mme Laurence ANQUETIN dans la commission permanente de Délégation de Service Public (D.S.P.), composée comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Liste « Ablon Renouveau 2020 »	Laurent FORICHON Jean-Bernard PAUL Patrick QUÉRO Ghislain BORRELLY	Patrick ROUYER Pieter DOUWES Martine LE GOFF PIETERAERENTS Catherine BEUDIN
Liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine »	Cyrille CONTAMIN	Vincent BAYOUT

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

6-DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ comme suit les membres des organismes extérieurs :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine-Amont (EPA ORSA)	Éric GRILLON	Catherine BEUDIN
Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du Sud-Est de la Région Parisienne	Éric GRILLON Christelle QUÉRO	Sandra JUGAL Djebi ASSO
Comité de jumelage Franco-anglais	Patrick ROUYER	Catherine BEUDIN Jean-Bernard PAUL Cyrille CONTAMIN
Comité de jumelage Franco-allemand	Ghislain BORRELLY	Catherine BEUDIN Jean-Bernard PAUL Vincent BAYOUT

7-FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (F.C.C.T.) DÉFINITIF 2021 DE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE - ÉTABLISSEMENT PUBLIC GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

APPROUVE à l'UNANIMITÉ le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) définitif 2021 de la commune d'Ablon-sur-Seine à 191 540,00 € se décomposant comme suit : Participation des communes au FPIC 2021 : 1 840 €, Participation des communes aux dépenses 2021 du PLUi : 9 €, La participation au traitement des eaux pluviales : 80 591,00 € (60 873 € de FCCT part forfaitaire et 19 718 € de FCCT part au réel), avec 30 312 € de trop-perçu constaté à rembourser, Le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme : 4 704,00€ (4 022 € de FCCT part forfaitaire et 682 € de FCCT par au réel), avec 20 133 € de trop-perçu constaté à rembourser, Le besoin de financement de la médiathèque : 91 079,00 € (90 014 € de FCCT part forfaitaire et 1 065 € de FCCT part au réel), dont 7 839 € de FCCT complémentaire à appeler, Le besoin de financement de la compétence développement économique : 7 831,00 €, La contribution au fonctionnement des instances territoriales de l'établissement public : 5 456,00 € ; **DIT** que le différentiel entre le F.C.C.T. provisoire 2021 et le F.C.C.T. définitif 2021 de - 42 606 € sera remboursé par l'établissement public du Grand-Orly Seine Bièvre ; **PRÉCISE** que les crédits liés au F.C.C.T. définitif 2021, sont prévus au chapitre 65 du budget 2022 de la commune ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne à Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

8-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – CONCOURS PARTICULIER POUR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES – ÎLE-DE-FRANCE - BÂTIMENT - TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ACCÈS EXTÉRIEUR À LA MÉDIATHÈQUE JACQUES PRÉVERT

APPROUVE à la majorité par 24 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS les travaux d'ouverture d'un accès à l'extérieur pour la médiathèque Jacques Prévert, **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à 88 650.00 € H.T. ; **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont prévus en section d'investissement du budget communal 2022 ; **PRÉCISE**, que le dépôt de dossier de demande de subvention a été déposé le 11 mai 2022 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

9-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT D'UNE PARCELLE À DESTINATION DE JARDINS PARTAGÉS – LOT 1 : CLÔTURE

AUTORISE à la majorité par 24 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS Monsieur le Maire à signer avec la Société AVM l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement à destination de jardins partagés Lot 1 : clôture pour un montant de 17 598,52 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value

inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

10-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION THERMIQUE DU GYMNASSE PIERRE-POUGET – LOT 1 BARDAGE

AUTORISE à l'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer avec la Société PROS ÉTANCHÉITÉ l'avenant n° 2 au marché de travaux de réhabilitation thermique du gymnase Pierre Pouget Lot 1 : Bardage pour un montant de 4 991,70 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

11-ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) MISE EN ŒUVRE PAR LE CIG PETITE COURONNE

DÉCIDE à l'UNANIMITÉ d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG petite couronne ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de MPO à conclure avec le CIG, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission ; **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux articles et chapitres concernés ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame La Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

12-ADHÉSION AUX MISSIONS DE MÉDIATION À L'INITIATIVE DU JUGE OU À L'INITIATIVE DES PARTIES MISES EN ŒUVRE PAR LE CIG PETITE COURONNE

DÉCIDE à l'UNANIMITÉ d'adhérer à la convention-cadre relative aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mise en œuvre par le CIG petite couronne, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre ; **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux articles et chapitres concernés ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame La Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

13-SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ENGAGEMENT ENFANTS ET JEUNES

AUTORISE à l'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention ; **DIT** que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023 pour le projet se déroulant sur l'exercice 2022 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

14-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SAMOURAÏ CLUB

APPROUVE à l'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'association Samouraï Club ; **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2022 ; **DIT** que le versement de la subvention est soumis à la signature de la Charte de la Laïcité ; **PRÉCISE** que cette aide exceptionnelle ne saurait en rien considérée comme une subvention reconductible ; **PRÉCISE** que la subvention attribuée dans la présente délibération ne pourra être versée à un bénéficiaire qui n'aurait au préalable transmis à Monsieur le Maire un dossier complet incluant notamment ses statuts à jour, son dernier rapport moral et financier, ainsi qu'une présentation de ses besoins faisant ressortir l'intérêt local de la demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 20 heures 50.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 20 octobre 2022.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

